

Campagne électorale provinciale 2018

LES ENJEUX ET REVENDICATIONS
DU MOUVEMENT
COMMUNAUTAIRE À
POINTE-SAINT-CHARLES

Document destiné aux candidat.e.s de Saint-Henri-Saint-Anne



ACTION-GARDIEN

Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles

2390 rue de Ryde, suite 203, Montréal, Québec, H3K 1R6

www.actiongardien.org

info@actiongardien.org

514-509-0795

ACTION-GARDIEN

La corporation communautaire de Pointe-Saint-Charles regroupe des organismes du quartier. Depuis 1981, Action-Gardien est un espace de concertation, d'information, de partage d'expériences et d'action collective sur les dossiers qui influencent les conditions de vie des citoyens.nes.

COMITÉS DE TRAVAIL

Les comités d'Action-Gardien sont issus de l'assemblée générale et sont composés de nos membres, de citoyen.ne.s et de partenaires communautaires et institutionnels. Ils travaillent sur différentes thématiques, en plus de partager leurs pratiques et de réaliser des projets collectifs pour mieux faire connaître les ressources et mieux répondre aux besoins du quartier. Voici les comités actifs :



POSITIONS FORMULÉES À PARTIR DE L'EXPERTISE DU COMMUNAUTAIRE

La CDC Action-Gardien présente, dans ce document, des enjeux importants pour l'avenir du quartier Pointe-Saint-Charles, et sur lesquels il est primordial que nos élus.es agissent pour garantir un développement en réponse aux besoins et aux aspirations de la population, en particulier pour la population défavorisée.

Les demandes sont regroupées par thèmes :

- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORT... P.1
- LOGEMENT... P.2
- FINANCEMENT DES ORGANISMES /LOCAUX COMMUNAUTAIRES...P.3
- DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX... P.4
- JEUNESSE ET ÉDUCATION... P.5
- AINÉ.E.S ET SANTÉ... P.7

ENGAGEMENTS DES CANDIDAT.E.S

Nous invitons tous les candidat.e.s à se pencher sur les demandes présentées. C'est dans une perspective de dialogue que nous souhaitons collaborer avec les élu.e.s pour la mise en place des solutions. Merci de nous acheminer vos appuis et commentaires (**voir page 8**) au plus tard le **25 septembre**, soit par courriel, soit en main propre lors de l'assemblée citoyenne.

Dans une démarche d'éducation populaire, nous allons compiler vos engagements et les faire connaître à la population du quartier (via une infolettre spéciale et via les réseaux sociaux).

NOUS CONTACTER

Gessica Gropp : *Chargée de projet* / gessica@actiongardien.org

Cédric Glorioso-Deraiche : *Responsable des dossiers en aménagement*
cedric@actiongardien.org

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORT

Contexte

La construction du nouveau pont Champlain, le réaménagement de l'autoroute Bonaventure et l'implantation du Réseau express métropolitain (REM) ont des impacts majeurs sur la mobilité et la circulation de transit dans le quartier. Les infrastructures de transport actuelles comptent une panoplie d'erreurs du point de vue urbanistique qui ont contribué à enclaver le quartier. Nous demandons à ce que ces travaux permettent de corriger les problèmes existants en améliorant la qualité et les conditions de vie de la population locale tant au niveau de la santé, l'environnement, le transport actif et collectif, la lutte aux changements climatiques et les îlots de chaleurs.

Vous engagez-vous à :

1. mener, avec les différents paliers concernés, une planification concertée du secteur du Havre (y compris Bridge-Bonaventure) en impliquant les organismes locaux et les citoyen.nes de Pointe-Saint-Charles?
2. vous positionner fermement pour assurer le maintien du caractère public du site de la SIC (Société immobilière du Canada); à agir en faveur de la consolidation du secteur d'emploi; et à intégrer les grandes infrastructures de transport dans un plan stratégique d'ensemble de façon à réduire considérablement la circulation de transit dans le quartier et dans le secteur Bridge-Bonaventure?
3. réviser le projet du Réseau express métropolitain (REM) afin de mieux répondre aux besoins de mobilité locale et de s'adresser aux enjeux d'accessibilité et d'abordabilité des transports collectifs dans le quartier Pointe-Saint-Charles et dans le grand Montréal?

LOGEMENT

Contexte

Les développements immobiliers des 20 dernières années, sous la pression du marché spéculatif, se sont faits au détriment d'une majorité de la population. Le quartier perd des logements à cause de démolitions ou de conversions qui contribuent à l'effritement du parc de logements locatifs abordables. Les petits et grands projets de condos se multiplient, pourtant ils demeurent inaccessibles pour une grande part des ménages locataires montréalais. Pointe-Saint-Charles occupe le 3^e rang, parmi l'ensemble du Québec, à subir une forte hausse de revenus des ménages (+63 %), bien au-delà de la hausse moyenne enregistrée au Québec (+8,8 %). Ces statistiques traduisent l'embourgeoisement accéléré du quartier qui se fait au détriment du maintien dans les lieux de la population existante tout en contribuant à l'effritement du sentiment d'appartenance. Pendant ce temps, la part du logement social et communautaire a chuté de 37 %, en 2000, à 30 %, en 2016. À titre indicatif, en 1996, la proportion de logements sociaux se situait à 40 %.

Vous engagez-vous à :

1. accorder les crédits nécessaires pour combler les besoins urgents en matière de logement social et communautaire au Québec, soit 50 000 unités sur 5 ans, dont 4500 dans le Sud-Ouest?
2. recourir au financement de la *Stratégie nationale sur le logement* du gouvernement fédéral pour le développement de projets de logements sociaux et communautaires?
3. réviser le programme *Accès-Logis* afin de répondre aux besoins impérieux de logements sociaux et communautaires en s'assurant de l'abordabilité des loyers à long terme compte tenu des coûts élevés de construction et de décontamination à Montréal?
4. soutenir financièrement, de concert avec la Ville de Montréal, les programmes et politiques de mise en réserve de terrains et de bâtiments dédiés à des projets 100% sociaux et communautaires?
5. mettre sur pied un nouveau programme d'achat-rénovation permettant la conversion du parc de logements locatifs vieillissant en unités rénovées pour des fins de logement social et communautaire?
6. mettre en application des mesures pour freiner la conversion du parc locatif, soit en : (1) resserrant les règles établies par le Code civil du Québec concernant la propriété divise et indivise, (2) élargissant le moratoire sur la conversion en copropriété divise aux situations où tous les logements sont occupés par des copropriétaires indivis et (3) prévoyant la possibilité d'encadrer le zonage selon la tenure du logement (c'est-à-dire le pourcentage de logement locatif versus la propriété privée) dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)?

FINANCEMENT DES ORGANISMES ET LOCAUX COMMUNAUTAIRES

Contexte

Le gouvernement provincial joue un rôle primordial pour la reconnaissance et le soutien des organismes communautaires. Plusieurs groupes souffrent du manque de financement à la mission pour leur permettre de répondre aux besoins de la population à desservir. L'accès à des locaux abordables pour les organismes est un enjeu majeur : reprises de locaux, augmentation de loyers, bris de bail et évictions de la part des propriétaires privés, etc. Les organismes logés par la CSDM à la Maison Saint-Charles subissent des augmentations annuelles qu'ils ne peuvent pas assumer sans couper dans leurs activités, en plus de vivre dans l'incertitude d'une reprise éventuelle. Le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles n'a toujours pas de solution pour ses locaux, six ans après que la CSDM eut annoncé la fin de l'entente de gratuité aux 6 organismes montréalais d'éducation populaire. Pendant ce temps, des projets de bâtiments collectifs voient le jour (1295 Laprairie, 2175 Saint-Patrick, Bâtiment 7), avec un grand besoin de fonds d'infrastructures pour garder les loyers accessibles.

Vous engagez-vous à :

1. rehausser de façon significative le financement à la mission des organismes communautaires pour qu'ils puissent déployer pleinement leurs programmes, et indexer annuellement les subventions selon l'augmentation des coûts d'opération ?
2. mettre en œuvre une solution durable pour la survie du Carrefour d'éducation populaire, avec les différents paliers de gouvernement, incluant le maintien du Carrefour dans ses locaux actuels rénovés, incluant la reconnaissance du caractère public du bâtiment, et incluant les coûts de loyer et d'exploitation du bâtiment assumés par les pouvoirs publics ?
3. reconnaître l'éducation populaire en tant que partie intégrante du droit d'apprendre tout au long de la vie, particulièrement pour les personnes les plus démunies et les plus exclues ?
4. agir de concert avec les acteurs montréalais pour solutionner la crise de l'accès à des locaux abordables pour les organismes communautaires, et mettre en place des stratégies pour conserver et rénover des bâtiments publics à l'usage des organismes, optimiser l'utilisation des locaux du réseau public par les organismes, et créer des fonds d'acquisition-rénovation de bâtiments dédiés à des projets collectifs à but non lucratif ?
5. avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM), trouver une solution à court terme pour résoudre l'impasse actuelle et faire en sorte :
 - que les locataires des immeubles excédentaires gardés en réserve par la CSDM puissent continuer à occuper leurs locaux selon des conditions acceptables de bail (incluant la durée) et selon une grille tarifaire qui respecte la capacité de payer des organismes ?
 - que les conditions de relocalisation des organismes, en cas de reprise pour besoins scolaires, soient facilitées, sans hausse de loyer ni demande de mise aux normes durant la fin du bail ?

DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Contexte

Il y a plusieurs facteurs qui exercent une pression indue sur la population du quartier qui vit avec des revenus insuffisants. Dans notre quartier, c'est 28,6 % des résident.e.s qui vivent avec un faible revenu (après impôt), comparativement à 21,3 % à Montréal (Statistique Canada, 2016). D'abord, on voit que de plus en plus de nouveaux programmes et règlements de l'aide sociale pénalisent et précarisent les prestataires. Ensuite, le salaire minimum n'est pas suffisant pour assurer un revenu viable pour les travailleurs.euses. Finalement, la hausse des coûts des produits de première nécessité et de certains services publics représente un frein aux droits fondamentaux de la population.

Vous engagez-vous à :

1. augmenter les prestations d'aide sociale pour tous les types de prestataires afin qu'elles permettent d'assumer la couverture des besoins essentiels selon la Mesure du panier de consommation (MPC) ou encore assurer cette même couverture au moyen d'un autre programme instaurant un revenu minimum garanti ?
2. abolir le règlement introduit au printemps 2015 qui impose des limites abusives aux séjours hors Québec pour les personnes sur l'aide sociale, soit un maximum de 7 jours consécutifs ou de 15 jours cumulatifs par mois ?
3. porter rapidement le salaire minimum à au moins 15\$/heure et l'indexer annuellement selon le coût de la vie ?
4. prévoir et financer, en collaboration avec les sociétés de transport, avec les municipalités et avec les agences métropolitaines, une tarification sociale, soit l'implantation de titres de transport dont le coût est réduit pour les personnes sous le seuil de pauvreté ?
5. financer davantage les initiatives qui améliorent l'accès aux aliments (comme les banques alimentaires, les repas communautaires, la livraison des repas à domicile, les repas scolaires, les épiceries de quartier à but non lucratives, les cuisines collectives et l'animation de jardins collectifs) de manière à ce que tous puissent se nourrir suffisamment et convenablement ?

JEUNESSE ET ÉDUCATION

Contexte

Le quartier Pointe-Saint-Charles compte 1860 familles avec des enfants de moins de 25 ans et, parmi celles-ci, 43 % sont monoparentales, comparativement à 30 % pour Montréal. La population issue d'une immigration récente a augmenté de 9,8 % depuis le recensement canadien de 2011. L'accueil et l'intégration de ces nouveaux/nouvelles concitoyen.ne.s dans la vie communautaire du quartier représentent un défi de taille pour les organismes travaillant auprès des jeunes. En termes de diplomation, 20,2 % de la population adulte du quartier ne détient pas de diplôme d'études secondaires. Cette réalité nous porte à prioriser une éducation inclusive, adaptée et proche de la communauté pour permettre aux enfants du quartier de développer leur plein potentiel éducatif.

Vous engagez-vous à :

Petite-enfance

1. reconnaître l'apport significatif des CPE dans l'amélioration des conditions de vie des familles et des tout-petits en priorisant leur financement plutôt que le financement des milieux de garde privés?
2. faciliter l'implantation de nouvelles places en CPE en révisant les critères de financement, et notamment les 80 nouvelles places du CPE les Enfants de l'avenir, au Bâtiment 7?

Scolaire

3. réinvestir massivement dans le système d'éducation afin de rendre accessible aux enfants du quartier les services spécialisés nécessaires et auxquels ils ont droit pour leur permettre de développer leur plein potentiel?
4. financer la rénovation et la construction des bâtiments scolaires pour combler les besoins de scolarisation des enfants à Montréal ?
5. répondre positivement aux demandes d'engagements formulées par le mouvement *Ensemble pour une école publique*, notamment par la mise en place de mécanismes assurant une composition de classes équilibrée, en tenant compte des élèves en difficulté, afin que tous aient droit à un enseignement de qualité ?

6. collaborer avec la Commission scolaire de Montréal et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys afin de réviser les critères d'ententes extraterritoriales, pour y inclure la fratrie et la proximité? (La révision des critères en ce sens permettrait, pour les élèves du quartier habitant le sud du quartier, d'avoir accès à l'école secondaire Monseigneur Richard, à Verdun.)
7. appuyer les demandes du *Comité d'action en persévérance scolaire du Sud-Ouest de Montréal* (CAPSSOM) afin de revoir les processus d'attribution des fonds pour les projets locaux en persévérance scolaire?

Santé mentale des jeunes

8. mettre immédiatement en place une commission sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes, telle que demandée par le *Mouvement jeunes et santé mentale* afin que :
 - tous les jeunes et leurs proches aient accès gratuitement à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique et que l'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale ?
 - l'expertise des jeunes soit reconnue par leur participation égalitaire sur toutes questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action ?
 - l'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libres et éclairés soit respecté et garanti pour tous les traitements liés à la santé mentale ?

AÎNÉS ET SANTÉ

Contexte

Les besoins prioritaires chez les personnes de 65 ans et plus à Pointe-Saint-Charles concernent la mobilité, la disponibilité des services de santé et les revenus souvent insuffisants pour la couverture des besoins essentiels. Par exemple, c'est 44 % des aîné.e.s du quartier qui vivent sous le seuil de la pauvreté alors que c'est 21 % des aîné.e.s montréalais qui sont dans cette situation (Statistique Canada, 2016). Ce profil économique des aîné.e.s a une incidence sur l'espérance de vie et sur les maladies chroniques qui sont un fardeau sur la santé et sur les conditions de vie des aîné.e.s.

Vous engagez-vous à :

1. rehausser le montant maximal mensuel du programme *Allocation-logement* actuellement fixé à 80\$; et augmenter les planchers de revenu des ménages éligibles ?
2. rembourser les achats de prothèses dentaires, de lunettes et d'appareils auditifs et les frais encourus pour les examens et les soins courants non couverts pour les personnes âgées à faible revenu ?
3. rehausser le plancher des revenus admissibles pour éviter à plusieurs de payer la prime annuelle à verser au régime d'assurance-médicament du Québec ?
4. augmenter considérablement le personnel qualifié pour dispenser les services en CHSLD et aussi par la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles ?
5. abaisser l'âge d'admission à 65 ans (au lieu de 70 ans comme c'est le cas actuellement) pour être éligible aux crédits d'impôt pour le maintien à domicile (par exemple pour l'inscription aux cours d'activité physique et des services d'entretien et de ménage du logis) ?
6. améliorer la gamme de services prévus pour le maintien à domicile, par exemple en finançant davantage le Programme de prévention des chutes (PIED), en améliorant le Programme d'adaptation du domicile en fonction de l'état de santé des personnes dans des délais raisonnables et en incluant l'accompagnement-transport parmi les ressources offertes ?

VOS ENGAGEMENTS – section à compléter par le.la candidat.e

Pour la section **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORT**, quels engagements appuyez-vous?

(Encerlez les engagements que vous appuyez)

1 2 3

Vous êtes ici invités à partager des informations complémentaires :

Pour la section **LOGEMENT**, quels engagements appuyez-vous?

(Encerlez les engagements que vous appuyez)

1 2 3 4 5 6

Vous êtes ici invités à partager des informations complémentaires :

Pour la section **FINANCEMENT DES ORGANISMES ET LOCAUX COMMUNAUTAIRES**, quels engagements appuyez-vous?

(Encercler les engagements que vous appuyez)

1 2 3 4 5

Vous êtes ici invités à partager des informations complémentaires :

Pour la section **DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX**, quels engagements appuyez-vous?

(Encercler les engagements que vous appuyez)

1 2 3 4 5

Vous êtes ici invités à partager des informations complémentaires :

Pour la section **JEUNESSE ET ÉDUCATION**, quels engagements appuyez-vous?

(Encercler les engagements que vous appuyez)

1 2 3 4 5 6 7 8

Vous êtes ici invités à partager des informations complémentaires :

Pour la section **AÎNÉ.E.S ET SANTÉ**, quels engagements appuyez-vous?

(Encercler les engagements que vous appuyez)

1 2 3 4 5 6

Vous êtes ici invités à partager des informations complémentaires :

Nom :

Parti :

Date :

Signature :
